

# Avis sur les taxes d'accise et prélèvements spéciaux

Le 2 mai 2006

## Avis à tous les transporteurs aériens : réduction des taux du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien

Les passagers paient le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (DSPTA) lorsqu'ils acquièrent des services de transport aérien à l'intérieur du Canada et depuis le Canada à des destinations à l'étranger.

### Taux actuels

Pour les voyages aériens intérieurs acquis au Canada dont le service de transport aérien est assujéti à la TPS/TVH au taux de 7 % ou de 15 %, le DSPTA est de 4,67 \$ pour chaque embarquement assujéti, jusqu'à concurrence de 9,35 \$. Lorsque la TPS/TVH ne s'applique pas, le DSPTA est de 5 \$ pour chaque embarquement assujéti, jusqu'à concurrence de 10 \$.

Pour les voyages aériens vers une destination à l'étranger qui est située à l'intérieur de la zone continentale [Canada, États-Unis (à l'exception de Hawaï) et les Îles Saint-Pierre-et-Miquelon] auxquels la TPS/TVH s'applique au taux de 7 % ou de 15 %, le DSPTA est de 7,94 \$ pour chaque embarquement assujéti, jusqu'à concurrence de 15,89 \$. Lorsque la TPS/TVH ne s'applique pas, le DSPTA est de 8,50 \$ pour chaque embarquement assujéti, jusqu'à concurrence de 17 \$.

Pour les voyages aériens vers une destination à l'extérieur de la zone continentale, le DSPTA est de 17 \$ si le voyage comprend un embarquement assujéti. Ceci s'applique au transport aérien acquis au Canada ou à l'étranger.

### Modifications aux taux du DSPTA

Comme le ministre des Finances l'a annoncé dans le budget du 2 mai 2006, les taux du DSPTA seront réduits ou demeureront les mêmes, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

- Pour les voyages aériens intérieurs acquis au Canada dont le service de transport aérien est assujéti à la TPS/TVH au taux de 6 % ou de 14 %, le DSPTA sera de 4,67 \$ pour chaque embarquement assujéti, jusqu'à concurrence de 9,34 \$. Lorsque la TPS/TVH ne s'applique pas, le DSPTA sera de 4,95 \$ pour chaque embarquement assujéti, jusqu'à concurrence de 9,90 \$.

ET/SL-059

*Remarque : Dans ce document, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.*

*Pour vous servir encore mieux !  
More Ways to Serve You!*



Agence du revenu  
du Canada

Canada Revenue  
Agency

The English version of this document is entitled *Notice to all Air Carriers: Rate Reductions for the Air Travellers Security Charge*.

**Canada**

- 
- Pour les voyages aériens vers une destination à l'étranger qui est située à l'intérieur de la zone continentale auxquels la TPS/TVH s'applique au taux de 6 % ou de 14 %, le DSPTA sera de 7,94 \$ pour chaque embarquement assujéti, jusqu'à concurrence de 15,89 \$. Lorsque la TPS/TVH ne s'applique pas, le DSPTA sera de 8,42 \$ pour chaque embarquement assujéti, jusqu'à concurrence de 16,84 \$.
  - Pour les voyages aériens vers une destination à l'extérieur de la zone continentale, le DSPTA est de 17 \$, lorsque l'embarquement est assujéti. Ceci s'applique au transport aérien acquis au Canada ou à l'étranger.

### **Application**

Ces taux réduits de DSPTA seront en vigueur pour les voyages aériens acquis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 ou après, qui comprennent un embarquement assujéti le 1<sup>er</sup> juillet 2006 ou après. Pour obtenir des détails particuliers, consultez l'avis de motion de voies et moyens que le ministre des Finances déposé, à l'adresse suivante : <http://www.fin.gc.ca/budget06/bp/bpa3bf.htm#excise%20tax%20act>

### **Avec qui puis-je communiquer?**

Pour toutes questions relatives à ces changements de taux ou d'autres questions relatives au DSPTA, communiquez avec un des bureaux de l'Agence du revenu du Canada suivants :

#### ***Unité de l'accise et des autres prélèvements au centre fiscal de Summerside***

Si vous vous situez au Canada ou aux États-Unis, composez le numéro sans frais 1 877 432-5472. Si vous vous situez à l'extérieur de ces pays, composez (902) 432-5472. Le service est offert en français et en anglais.

#### ***Bureau des services fiscaux de Montréal***

1 888 609-0073

#### ***Bureau des services fiscaux de Mississauga***

1 866 667-9851

#### ***Bureau des services fiscaux de Burnaby-Fraser***

(604) 587-2611